ART. 17 N° I-157

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 octobre 2016

PLF 2017 - $(N^{\circ} 4061)$

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N º I-157

présenté par Mme Louwagie

ARTICLE 17

Supprimer l'alinéa 19.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent projet de loi de finances pour 2017 prévoit une nouvelle baisse du plafond de TACVAE de 60 millions d'euros, soit une réduction de 6,7 % par rapport à 2016, alors même que la ressource fiscale affectée aux chambres de commerce et d'industrie a baissé de 35 % entre 2012 et 2016.

Le présent amendement propose de maintenir en 2017 le niveau de ressource fiscale de 2016, alors que les CCI ont déjà consenti des efforts significatifs depuis quatre ans.

Il convient de rappeler le rôle des CCI dans le domaine de l'accompagnement des entreprises, la formation des jeunes, l'aménagement du territoire et à l'emploi.